



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centre d'études nucléaires de Saclay

Question écrite n° 45423

Texte de la question

Créées depuis quinze ans, les commissions locales d'information (CLI) auprès des sites nucléaires ont fait la preuve de leur utilité et de leur efficacité en matière d'information des populations et de coordination des acteurs locaux. La dernière conférence annuelle des présidents de CLI a cependant montré la nécessité d'actualiser le cadre réglementaire des CLI et tout particulièrement d'adapter la circulaire du 15 décembre 1981. Pour aller dans ce sens, M. Jean-Marc Salinier attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur le problème rencontré dans le département de l'Essonne au sujet du centre d'étude nucléaire de Saclay. Ce site est au cœur d'une vaste opération d'aménagement qui ne recueille pas l'unanimité. Le vieillissement de ces installations et les découvertes périodiques de rejets radioactifs incontrôlés dans l'environnement nécessitent une information importante des populations concernées très sensibilisées aux questions d'environnement. La création d'une commission locale d'information auprès de ce site est urgente. La direction du CEA du site de Saclay a montré depuis plusieurs mois sa volonté de mieux informer élus et habitants. Elle a créé une structure informelle d'information des maires. Elle pense néanmoins qu'une CLI serait mieux adaptée. Interrogé sur cette question, le président du conseil général n'a pris aucune initiative, refuse d'émettre un avis quelconque sur ce sujet ou de saisir l'assemblée départementale. Alertée, la préfecture de l'Essonne, en vertu d'une lecture très stricte de la circulaire du 15 décembre 1981, refuse d'inciter le conseil général à lancer la procédure de création de la CLI. C'est pourquoi il lui demande ce qu'il entend faire pour débloquer cette situation et obtenir la création dans les meilleurs délais d'une CLI autour du site de Saclay. D'une façon plus générale, il souhaiterait qu'il lui précise comment et dans quels délais il entend modifier le dispositif réglementaire des CLI afin de faciliter leur création et leur fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Salinier Jean-Marc](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45423

Rubrique : Énergie nucléaire

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6097